



MESURES DE PROTECTION ADOPTEES EN 2019 – EXEMPLES DE SUBVENTIONS A LA RESTAURATION

CLASSEMENT

Cinéma le Plaza – Arrêté du CE du 18.12.2019

Genève Cité, rue de Chantepoulet 1A – rue du Cendrier 19.

Cette mesure, demandée par le nouveau propriétaire, est l'aboutissement d'une longue procédure de mise sous protection. Initié par le Conseil d'Etat, le rachat de cette partie du complexe Mont-Blanc Centre par un propriétaire privé a permis de relancer sa procédure de classement. Le cinéma conservera une vocation culturelle et sera géré par une fondation à but non lucratif.

Le Plaza était le plus grand cinéma genevois avec un millier de places. Fermée depuis 2004, la salle était la pièce maîtresse indissociable du complexe Mont-Blanc Centre Cinéma – Plaza construit par l'architecte Marc-Joseph Saugey entre 1952 et 1954.

Lien vers l'arrêté du Conseil d'Etat : https://ge.ch/sitg/geodata/SIPATRIMOINE/SI-EVIOPS/EVI/edition/objets/MS-c_MS-i/MS-c_Arretes/MS-c280.pdf

Lien vers la fiche : <https://ge.ch/sitg/geodata/SIPATRIMOINE/SI-EVIOPS/EVI/edition/objets/2010-21765.htm>



INSCRIPTIONS À L'INVENTAIRE

Chalet de la Tour de Bessinge et dépendance – Arrêté du DT du 25.06.2019

Vandœuvres, route de La-Capite 114-116

Attesté dans un registre d'assurance pour la première fois en 1831, le "Chalet de la Tour de Bessinge" adopte un style rustique, souvent adopté lors de la construction des dépendances des grands domaines à Genève. Devenu dès le début du XXème siècle un lieu de rassemblement de l'église évangélique de Coligny, il accueille encore aujourd'hui des personnes et sert de lieu de culte pour la communauté.



© Office du patrimoine et des sites, Catherine Theiller photographe

Domaine de la Genévière – Arrêté du DT du 21.03.2019

Onex, chemin Charles-Borgeaud 2

Domaine dont la maison de maître est construite en 1835-1836 par Marc-François Brolliet. La dépendance date de 1838. La serre est construite en 1863 et la dépendance est agrandie en 1872 d'une orangerie-buanderie. Le domaine est racheté en 1902 par Charles Borgeaud, historien, philosophe et docteur en droit, auteur de *L'histoire de l'université de Genève* en 4 volumes, et concepteur du Mur des Réformateurs réalisé dans le parc des Bastions.



© Office du patrimoine et des sites



© Office du patrimoine et des sites

Domaine les Douves – Arrêté du département du 11.12.2019

Vandœuvres, route de Choulex 39-43

Le domaine Les Douves est composé principalement d'une maison de maître (bâtiment n° 151), construite par l'architecte Bernard-Adolphe Reverdin pour le compte d'Octave Bourrit en 1858, et de deux dépendances plus anciennes (bâtiment n^{os} 76 et 1562) transformées en habitation. Une orangerie, puis une serre (incluses sous le numéro cadastral n°1148) sont réalisées respectivement vers 1860 et 1870. D'autres éléments, tels qu'un pressoir en bois abrité d'un auvent (accolé au bâtiment n° 1562) et une fontaine avec bassin en pierre et goulot en fonte sont autant d'éléments rappelant les activités liées au train de ferme.



© Office du patrimoine et des sites, Marikit Taylor photographe

Centre de loisirs "Maison Vaudagne" – Arrêté du département du 16.09.2019

Meyrin, avenue de Vaudagne 16

Ancienne école construite en 1835 par l'entrepreneur Moré et qui abritait à l'origine au rez-dechaussée une grande salle pour cent garçons et à l'étage une salle pour une quarantaine de filles, une salle pour la mairie ainsi qu'un appartement pour le régent. En 1966, le bâtiment est réaménagé en centre de loisirs.



© Office du patrimoine et des sites, Deborah Chevalier photographe

Villa les Ailes - Arrêté du département du 16.09.2019

Cologny, chemin du Pré-Langard 19

Construite sur les plans des architectes Louis Vincent et Jean-Jacques Honegger en 1932, la villa "Les Ailes" a fait l'objet de plusieurs publications, tant dans la littérature spécialisée que lors de travaux de recensement. Le recensement de l'œuvre des frères Honegger, réalisé en 2006, lui attribue la valeur "exceptionnel", reconnaissant la remarquable qualité de son architecture et de l'aménagement de son jardin.



© Office du patrimoine et des sites

Ecole primaire de Meyrin - Arrêté du département du 25.04.2019

Meyrin, avenue de Vaudagne 8

L'ancienne mairie-école de Meyrin est réalisée entre 1948 et 1949 sur les plans des architectes Maurice Braillard et Virginio Malnati suite à un concours. Le programme comprenait à l'origine une mairie, une école et une place. Le bâtiment, construit dans un style emprunt à la fois de régionalisme et de rationalisme, est composé de deux volumes parallélépipédiques d'inégales hauteurs, adossés de part et d'autre à un beffroi stylisé de section carrée. Les façades, rythmées par de larges percements, ne présentent que peu d'éléments décoratifs hormis les quatre cadrans d'horloge colorés du beffroi et le sgraffito réalisé par l'artiste Éric Hermès.



© Office du patrimoine et des sites, Catherine Theiller photographe

Permanence médicale de Cornavin - Arrêté du département du 24.05.2019 Genève
Cité, rue du Jura 3

Achevée en 1974, la permanence médicale de Cornavin est construite par les architectes Claude et Pascale Häusermann.

Communément appelé "vaisseau spatial" ou encore "soucoupe volante", la permanence médicale évoque certes une époque marquée par la conquête spatiale, mais elle est surtout le vivant témoin d'un mouvement à la recherche de nouvelles formes d'architecture, à la fois économiques, fonctionnelles, esthétiques et audacieuses, marqué par des architectes désormais reconnus par l'histoire.



© Office du patrimoine et des sites

Ecole primaire de la Golette - Arrêté du département du 24.05.2019 Meyrin,
rue de la Golette 20

L'école de la Golette a été construite en 1970 sur les plans de Luc Hermès, architecte. Cette construction se remarque par les qualités spatiales, architecturales et matérielles du bâtiment.

Un récent article de presse, du 13 mars 2020, a laissé entendre que la protection patrimoniale de cette école avait renchéri les coûts de rénovation de plus du double.

Le canton tient à souligner que ces propos sont totalement infondés : le programme initial évalué à 3,2 millions de francs portait exclusivement sur l'amélioration thermique et énergétique de l'enveloppe et l'adaptation des installations techniques aux normes actuelles, avec des interventions intérieures limitées. De nombreux autres travaux sont ensuite venus s'ajouter pour aboutir à un coût de près de 8 millions comme la mise en séparatif des eaux, le changement du mode de production de chaleur, les problématiques structurelles, la libération de l'appartement du concierge (ce qui offrait l'opportunité de réaménager certains espaces intérieurs), la réfection des toitures, la réfection des aménagements extérieurs, etc.

L'impact financier de l'inscription à l'inventaire se limite au remplacement des fenêtres à l'identique et au traitement des bétons (carbonatation, rendu esthétique, isolation intérieure/extérieure), soit un montant de l'ordre d'environ CHF 0,6 million, pour lequel la commune, favorable à la mesure de protection, pourra bénéficier d'une subvention cantonale à la restauration.

La valeur d'un bâtiment n'est pas que financière, mais est aussi architecturale, historique et affective : beaucoup de meyrinois et meyrinoises ont été formés dans cet établissement et éprouvent un réel attachement pour leur école. Construite par l'architecte Luc Hermès (1913-1998) en 1970, l'école de la Golette forme un équilibre harmonieux avec le cycle d'orientation construit un peu plus tôt par l'architecte Claude Groscurin. Dans le cadre de l'instruction de la procédure, la commune s'est réjouie de la reconnaissance patrimoniale, historique et culturelle du bâtiment et a simplement demandé que la mesure de protection permette de pouvoir remplacer les fenêtres coulissantes par des fenêtres neuves identiques. Le canton a accédé à cette demande car la conservation du patrimoine est favorisée par l'affectation des objets protégés à une fonction utile pour la société. Une école en est l'un des plus beaux exemples et les collectivités se doivent de léguer un patrimoine de qualité aux générations futures.



© Office du patrimoine et des sites, Deborah Chevalier photographe

EXEMPLES DE SUBVENTIONS À LA RESTAURATION

La rue du passage des Lions

Inauguré en 1911, le passage des Lions est l'unique exemple de galerie vitrée d'une telle ampleur en Suisse romande. Articulée par une rotonde polygonale, elle traverse un îlot de part en part sur 70m de long. Bien que son modèle soit d'origine parisienne, le passage et les immeubles qui le bordent ont été construits par l'architecte genevois Adrien Peyrot.

Peu à peu délaissé au profit des grands magasins, le passage, au bénéfice d'une mesure d'inventaire depuis 1996, était dénaturé par les transformations successives.

Le projet de restructuration des immeubles de la rue du Commerce et de la rue de la Confédération a permis aux instances du patrimoine de lier l'autorisation de construire à une restauration du passage accompagnée d'un cahier des charges qui devra servir de guide aux prochaines interventions.

La verrière a été entièrement restaurée, les vitrines reconstruites sur le modèle d'un exemple encore en place, le sol en terrazzo restitué et l'ensemble débarrassé du mobilier et des affichages incongrus.

Cette opération exemplaire, menée entre 2011 et 2016, et qui devrait se poursuivre avec une dernière enseigne à restaurer sur la rue du Rhône, a été subventionnée par l'État de Genève.



Avant travaux, © RDR architectes



Avant travaux, © RDR architectes



Après travaux, © RDR architectes



Après travaux, © RDR architectes

Des trésors remis au jour : une allée peinte à la rue des Eaux-Vives

Cet immeuble construit en 1903 par l'architecte Léon Bovy s'inscrit dans un ensemble protégé par la loi dite « loi Blondel ».

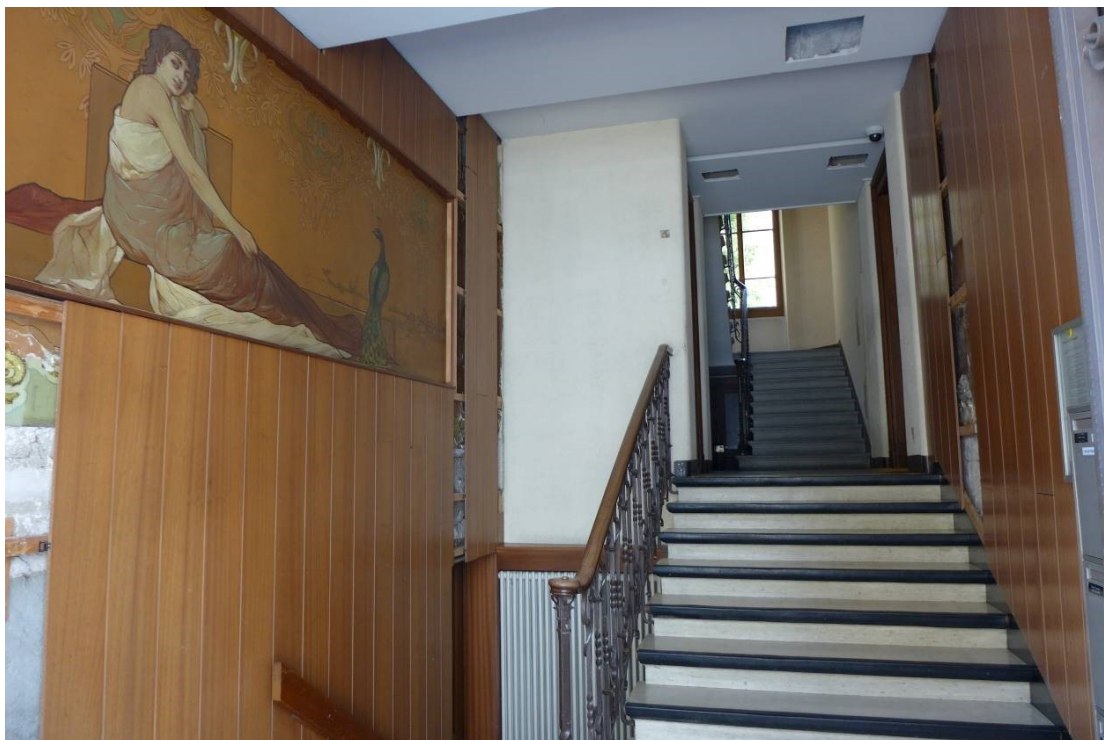
Suite à de malencontreux travaux, les peintures du hall d'entrée étaient partiellement cachées par des lambris stratifiés et du crépi synthétique, les plafonds doublés de plaques de plâtre et les sols recouverts de linoléum.

En 2014, les copropriétaires de ce petit immeuble de la rue des Eaux-Vives envisagent la remise en valeur de son hall d'entrée. Saisissant cette opportunité, l'office du patrimoine et des sites commande une campagne de sondages pour mesurer l'étendue des peintures murales qui se révèlent particulièrement riches.

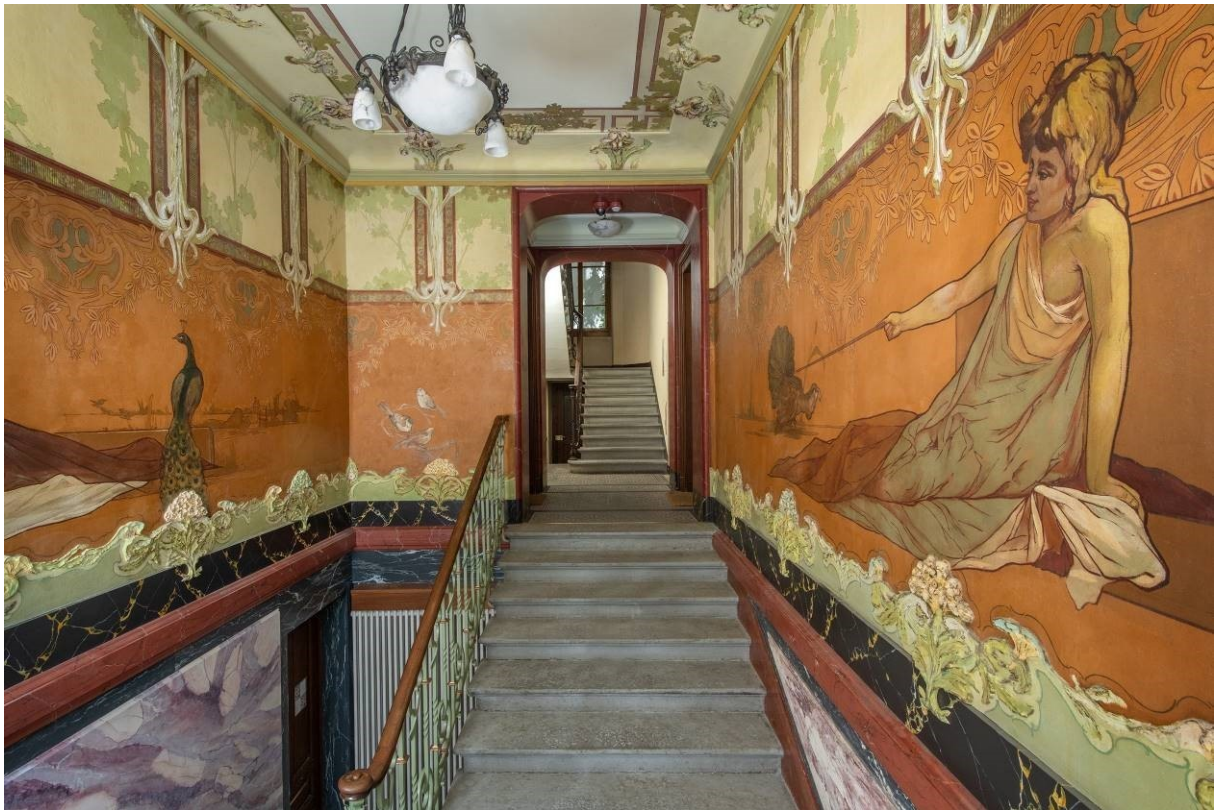
L'opération de remise au jour des peintures sur les murs et le plafond, puis de restauration, et parfois même de restitution a débuté en 2017. Au terme de 2 ans de travaux, le hall a été inauguré à l'automne 2019.

Ce décor trouve tout son sens dans l'espace du hall d'entrée par une ornementation qui intègre également des revêtements de sols en carreaux de ciment peints, des ferronneries ouvragées et des portes palières moulurées.

L'ensemble a retrouvé sa superbe, grâce aux efforts conjugués des propriétaires et de leurs représentants, des artisans et artistes qualifiés, des acteurs privés et de la contribution de l'État de Genève.



Avant travaux, © Baker



Après travaux, © Office du patrimoine et des sites, Didier Jordan photographe